

Documentation sur les différents modes de financement de la formation préparatoire aux examens du permis de conduire

1. Prêt à taux zéro de l'État : Permis à 1€ par jour

- **Description** : Ce dispositif permet de financer la formation initiale ou complémentaire au permis de conduire (catégories A1, A2, B) par des mensualités ne dépassant pas 30€.
- **Public cible** : Jeunes âgés de 18 à 25 ans, particulièrement ceux sans ressources personnelles ou familiales suffisantes¹².

2. Compte Personnel de Formation (CPF)

- **Description** : Les salariés et demandeurs d'emploi peuvent utiliser les heures de formation accumulées sur leur CPF pour financer leur permis de conduire.
- **Conditions** : La formation doit contribuer à l'évolution professionnelle ou à la sortie de pénibilité. Les heures de formation acquises dans le cadre du compte d'engagement citoyen peuvent également être mobilisées³⁴.

3. Aides des collectivités territoriales

- **Description** : Les régions, départements, et communautés de communes proposent diverses aides pour financer le permis de conduire.
- **Public cible** : Tous les candidats, en particulier les jeunes, les personnes en situation de recherche d'emploi et les personnes en situation de handicap¹⁵.

4. Aide de Pôle emploi

- **Description** : Pôle emploi peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation au permis de conduire pour les demandeurs d'emploi, sous réserve que l'absence de permis constitue un obstacle à l'embauche.
- **Montant** : L'aide peut aller jusqu'à 1200 euros³⁶.

5. Aide aux apprentis

- **Description** : Une aide de 500 euros est accordée aux apprentis majeurs pour financer leur permis de conduire.
- **Conditions** : L'apprenti doit être inscrit depuis au moins 6 mois dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA)⁷⁸.

6. Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)

- **Description** : Réservée aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), cette aide peut aller jusqu'à 1500 euros pour financer le permis de conduire.
- **Conditions** : L'aide est versée en trois fois, sous réserve de la présentation de justificatifs de suivi de la formation et de réussite aux examens⁷⁹.

7. Aides des Missions locales

- **Description** : Les Missions locales peuvent aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle à financer une partie de la préparation au code et des heures de conduite.
- **Public cible** : Jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité².

8. Financement par fonds propres

- **Description** : Les candidats peuvent également financer leur permis de conduire par leurs propres moyens³.

Ces différents modes de financement permettent de rendre l'accès au permis de conduire plus accessible, en particulier pour les jeunes et les personnes en situation de précarité ou de recherche d'emploi.